

MASTER 1 DROIT

Examen du 2^{ème} semestre 2012/2013
Session 1

MÉDIA
DROIT

Mélanie Schmitt

DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI

Répondez à l'ensemble des questions suivantes :

Question n° 1 : Explicitez l'attendu de principe suivant (Cass. soc. 4 décembre 2007) :
« le maintien d'un avantage acquis en cas de mise en cause de l'application d'un accord collectif dans les conditions prévues à l'article L.2261-14 du code du travail ne méconnaît pas le principe "à travail égal, salaire égal", que ce maintien résulte d'une absence d'accord de substitution ou d'un tel accord ».

Question n° 2 : Quelles sont les règles applicables à une période d'une durée de 4 h 30 mn, qualifiée de « temps de pause » par l'employeur, et pendant laquelle les agents de sécurité d'une entreprise doivent demeurer sur le lieu de travail entre deux périodes de travail, dans des locaux aménagés pour la restauration, le repos et la détente, afin de pouvoir intervenir à la demande de l'employeur en cas de risque pour la sécurité des biens et des personnes ?

Question n° 3 : La notion d'« intérêt collectif de la profession » et l'action en justice des syndicats.

Durée de l'épreuve : 1 heure

Matériel autorisé : néant

Document(s) autorisé(s) : néant